

Coquetier 2025

Thème : « Le Sourire »

vendredi 28 novembre 2025 à 20h30

Salle Pablo Picasso , chemin de la garenne , la norville

La tradition du concours interclubs CDP91 du Coquetier est une soirée de projection de fichiers numériques, présentés anonymement, 2 par 2 et en vis-à-vis, avec élimination directe de l'un des 2 jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une photo qui remporte le prestigieux trophée du Coquetier avec la clause que le club vainqueur de l'édition remettra son trophée en jeu l'année suivante et sera en charge de l'organisation de la soirée.

Les fichiers et le bordereau récapitulatif devront être envoyés dans un seul dossier avant le **vendredi 21 novembre** à l'adresse suivante : beatrice.moley@free.fr en utilisant

<https://wetransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com/fr/>

Chaque club peut présenter 30 photos maximum (couleur ou noir & blanc)

Les fichiers seront en format JPG uniquement et devront être dimensionnés en 1920 pixels dans leur plus grande dimension.

Réserves légales

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de la projection

Les organisateurs se réservent le droit de publier sur des sites internet et dans le journal municipal la reproduction des photographies primées, en mentionnant les noms de l'auteur et du club, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt du concours, sauf refus signifié par l'auteur et mentionné "Reproduction interdite" sur le bordereau de participation

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- en ce qui concerne les personnes ou objets reproduits, être en possession des autorisations nécessaires concernant les droits à l'image et de publication de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces objets
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Organisation de la soirée et des votes :

L'ensemble des fichiers réceptionnés aura préalablement été mélangé dans un ordre aléatoire.

Une première projection de l'intégralité des images sera effectuée une par une afin que le jury ait une vision préalable de l'ensemble des photos pour en juger la qualité et le respect du thème

Premier tour : Lors de la deuxième projection, qui sera le premier tour de sélection, les images seront réparties de façon aléatoire dans 2 dossiers puis projetées 2 par 2, en vis-à-vis, de façon anonyme.

Selon le principe de l'élimination directe, chaque juré votera pour une seule des 2 images qui lui seront présentées. Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.

Deuxième tour : Les images sélectionnées au premier tour seront remélangées aléatoirement, réparties de façon aléatoire dans 2 nouveaux dossiers puis projetées 2 par 2, en vis-à-vis, de façon anonyme..

De la même façon, chaque juré votera pour une seule des 2 images qui lui seront présentées. Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.

Autant de tours que nécessaire, auront lieu jusqu'à ce qu'il reste entre 6 et 10 photos.

Finale : Les photos finalistes seront regroupées dans un dossier puis projetées une par une au jury.

Chaque juré classera alors les photos dans l'ordre de sa préférence, reporté sur un bulletin de vote

La photo préférée de chaque juré se verra attribuée 9 points, la 2ème : 8 points, la 3ème : 7 points, la 4ème : 6 points, la 5ème : 5 points, la 6ème : 4 points, la 7ème : 3 points, la 8ème : 2 points, la 9ème : 1 point.

L'ensemble des points attribués par chaque juré seront additionnés.

En cas d'ex æquo pour la première place, le jury revotera pour établir une hiérarchie entre les photos ex æquo.

Les votes des jurés étant souverains, il ne sera toléré aucune contestation quant au choix effectué par le jury.

La photo ayant obtenu le plus de points remportera le prestigieux trophée du coquetier.